



LA VOIX DE L'ÉCOLE

LA LETTRE D'INFORMATION DU **sne!**

Dispensé de timbrage **BOURG PPDC**

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 04 - 04 - 2018

**LES ENSEIGNANTS SONT VRAIMENT
BIZARRES :
PAR EXEMPLE ILS SONT CAPABLES
DE FOURNIR PLUS DE TRAVAIL SANS
EN ATTENDRE UN ENRICHISSEMENT
IMMÉDIAT !**



© Jacques RISSO

... OUI, MAIS PAS INDÉFINIMENT !

FGAF

sne! ENSEIGNER
C'EST S'ENGAGER.

eSEN



LA VOIX DE L'ÉCOLE

#347 - MARS 2018

PAGE 2 :
 ÉDITO: LE PREMIER QUI DIT LA VÉRITÉ...
 PAGE 3 :
 HUMEUR : BURN-OUT. ET SI ÇA N'ARRIVAIT PAS QU'AUX AUTRES ?
 PAGES 4 :
 HUMEUR: L'ÉCOLE MATERNELLE DE DEMAIN: L'ÉCOLE DE L'EPANOUISSEMENT ET DU LANGAGE?
 LES MAUX ONT UN SENS, ET LE SNE UNE DIRECTION...
 PAGE 5 :
 LA DIRECTION D'ÉCOLE
 PAGE 6 :
 ÉCHOS DU SNE974
 LE SNE SINON RIEN : MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS !
 PAGES 7 :
 ADHÉSION ET PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
 PAGE 8 :
 ACCÈS À LA HORS-CLASSE - CAMPAGNE 2018



www.sne-csen.net

Syndicat National des Écoles
4 rue de Trévisé
75009 PARIS

siège administratif :
place Michel Floriot

01160 Neuville sur Ain

Dépôt légal : 1er trimestre 2018

Directeur des publications :

Pierre Favre

Mise en page: **NByl**

CPPAP : 0216 S 07733

EDITO

« LE PREMIER QUI DIT LA VÉRITÉ...¹ »

C'est désormais largement acquis : **la semaine de quatre jours va s'imposer à la rentrée de 2018** comme la norme pour près de 90% des communes de France. Ce n'est pas nous qui le disons mais l'Association des Maires de France. Les contempteurs des rythmes scolaires façon Peillon sont KO debout. Bordeaux, Marseille, Lyon... et même Lille ne peuvent résister à la lame de fond. Les votes des conseils d'école ont permis de **libérer la parole des acteurs de terrain**. C'était une de nos revendications principales que Jean-Michel Blanquer a mise en œuvre dès le 27 juin 2017.

Ces retours du terrain, nous les avons déjà anticipés en 2010, lorsque seuls contre tous nous affirmions que la semaine de quatre jours (recentrée sur les fondamentaux) était parfaitement viable. Que n'a-t-on entendu à l'époque! Les Organisations Syndicales unanimes signaient en octobre 2010 l'Appel de Bobigny et **il est facile de faire la liste de toutes les organisations qui ont retourné leur veste** depuis, sous la pression des salles de maitres. La campagne des élections professionnelles amène certaines à se présenter comme les artisans de la victoire... Les PE ne seront pas dupes. À condition qu'ils aient la patience de rechercher l'info.

Il est à prévoir **le même scénario pour le redoublement** : le ministre est attaqué par l'ensemble des OS qui siègent au CSE lorsqu'il décide d'autoriser les redoublements qui s'avèrent nécessaires. Cette décision de bon sens, qui restaure un peu l'autorité des maitres, se révèle sur le terrain parfaitement comprise. Gageons qu'en novembre les mêmes OS prétendront qu'elles ont concouru à ce progrès. Dans la foulée, **les programmes redeviendront enfin annuels**. C'est tout le travail du SNALC et du SNE qui se trouve à nouveau reconnu ! (voir dans la Quinzaine Universitaire la déclinaison annualisée des programmes de 2015)

Dès lors, la CSEN ne peut que soutenir l'action de Jean-Michel Blanquer et se féliciter que le livre coécrit par le SNALC et le SNE «Permettre à tous de réussir» ait été lu et compris lors de la campagne présidentielle.

Nous participerons avec assiduité aux **Assises de la Maternelle programmées en mars**, et attendons impatiemment **l'ouverture du chantier sur la direction d'école** : après la suppression des EVS administratives, les collègues sont en colère et entament des actions dans les académies où le SNE est présent. Là encore, loin de revendiquer le retour des contrats aidés dont on connaît la précarité, il conviendra de sortir par le haut en repensant le « métier » de directeur et en dotant les écoles de textes clairs propres à **restaurer l'autorité des maitres**.

Pierre FAVRE
Président du SNE-FGAF



1... « il doit être exécuté »... selon la fameuse chanson de Guy Béart

Burn-out. Et si ça n'arrivait pas qu'aux autres ?

Un mal qui frappe sournoisement...et qui laisse des traces.

Henri Salvador disait « le travail : c'est la santé, rien faire, c'est la conserver. Les prisonniers du boulot n'ont pas de vieux os. » et jamais ses propos n'ont trouvé plus d'échos que dans l'époque qui est la nôtre. Qu'est-ce que le burn-out ? C'est un syndrome d'épuisement professionnel. Ou plutôt d'effondrement professionnel car ce terme galvaudé évoque en réalité un éventail de souffrances bien plus large et rarement sans conséquences à longs termes : perte de vision, perte d'audition, tremblements, cœur pouvant descendre en dessous de 40 pulsations par minute, tension artérielle à 8 ou à 21 selon les cas, semi coma suite à une prise de sucre.... Du plus étrange au plus inquiétant, les symptômes ne peuvent que mettre en évidence la gravité de la situation. Et les séquelles ne sont pas à sous-estimer. Le plus surprenant, c'est que l'on ne voit rien venir. Quel enseignant n'a pas dit : "C'est dur mais je tiens le coup jusqu'aux vacances ». Si le stress ordinaire fluctue selon une sinusoïde, en situation précédant le burn-out celui-ci ne fait qu'aller crescendo. Et le pire, d'après ceux qui ont vécu cette situation, c'est qu'avant de céder, on se sent on ne peut mieux. Les médecins expliquent cela par une hausse d'adrénaline, de cortisol et, plus étonnant, d'endorphine. C'est cette sensation de bien-être qui précède la tempête qui lui permet de conduire au désastre que l'on sait. Quand le SNE vous dit de vous ménager !

De l'utilité du stress dans le management

Le problème vient du fait que notre société dans son ensemble s'accélère. L'Education Nationale ne fait pas exception à la règle. Le besoin d'immédiateté se traduit par des demandes incessantes de notre hiérarchie. Ce qui nous révolte au SNE, c'est que les méthodes de management, empruntées au secteur privé, se multiplient dans l'Education Nationale. Ces méthodes visent à mettre l'employé sous pression. L'exposition de notre profession au stress chronique associée à l'amour de l'enseignement nous conduit plus aisément au burn-out. Pourquoi ? Cet investissement au travail est facteur de liens affectifs et émotionnels. Nous travaillons avec du vivant. On ne peut pas s'absenter en espérant que les dossiers nous attendent à notre retour. Tout cela nous tient à cœur. On ne s'arrête donc pas de travailler. Ça ne se fait pas, alors on tient. On tient pour ne pas laisser ses élèves en plan en pleine progression. On tient car on ne veut pas surcharger la classe des autres collègues quand les élèves seront répartis par manque de remplaçants. On doit donc tout simplement tenir et il ne peut en découler qu'une surcharge psychologique. De la sorte, on ne se préserve pas. Le professeur des écoles vertueux est celui qui est flexible, serviable, mobile, disponible. Il

visait l'excellence sous la conduite de son IEN. Il s'engage donc à fond ; il accepte de donner toujours plus, de se dépasser. On nous laisse penser que nous allons grandir avec l'Education Nationale. Là aussi la technique de management est bien rodée : ce miroir parfait, ce collage narcissique nous laisse croire que nous approcherons de la quintessence en faisant toujours plus, toujours mieux. Le système induit un sentiment de reconnaissance et d'appartenance à un corps. Sinon, pourquoi certains IPEMF acceptent-ils toujours pour moins de 80 euros par mois une charge de travail aussi colossale ?

Dans un premier temps, la formule est parfaite. La satisfaction personnelle, l'émulation intellectuelle et l'équilibre psychique atteints ne peuvent que servir l'individu. C'est alors que la hiérarchie introduit un élément de dérèglement pour conserver le contrôle. Ce dérèglement, c'est le changement des règles. Bien évidemment, c'est la hiérarchie qui procède de la sorte mais elle va se cacher derrière la conjecture ou la nécessité. Et c'est quand on est content de ce que l'on fait qu'on nous demande de tout changer et de procéder autrement. Un simple observateur ne peut pas dire le contraire au vu du nombre de réformes qui se sont suivies avec plus ou moins de bonheur dans l'Education Nationale et qui nous ont conduits là où nous en sommes. Et quand on change les règles, le professeur des écoles est parfois face à un problème d'éthique, de sens : on nous demande de faire des choses qui ne suscitent pas notre adhésion, voir qui nous surprennent ou pire qui nous hérissent. On sait qu'elles ne vont pas marcher, mais en bon fonctionnaire, on se doit de les appliquer à la lettre. Ainsi la hiérarchie, au lieu de nous féliciter de nos savoirs et savoir-faire, nous demande de faire toujours plus, nous charge davantage. On le voit au nombre de projets et d'enquêtes qui nous sont demandés et contre lesquels le SNE lutte. Nos supérieurs procèdent ainsi pour créer un effet d'aspiration. En faisant douter, en dévalorisant, ils espèrent que nous fassions toujours plus d'efforts qui seront toujours moins récompensés. Il en découle un but inatteignable. Le Mythe de Sisyphe est revisité par nos EN.

Des enseignants interchangeables

Notre système rend alors l'expérience et les compétences des PE et des directeurs obsolètes par la pratique du changement permanent. Les circulaires se cachent derrière des besoins d'automatisation et de rendement par logiciels sans cesse renouvelés. La conséquence tragique pour nous est que l'expérience constituée auparavant ne sert

plus à rien puisque les règles ont changé. Et c'est bien pratique car si un enseignant veut dire à la hiérarchie « Moi, je sais ! », cette dernière, dans une position des plus confortables, va pouvoir lui rétorquer « Mais ça, c'était avant ! ». De vétéran, on devient incompetent et obsolète. Cette logique importée dans l'Education Nationale provient de cabinets d'experts qui l'ont mise en place pour que les enseignants ne puissent pas s'opposer et entrent ainsi dans le moule auquel ils doivent se conformer strictement selon des modalités imposées. Et quand on est malléable, on ne se révolte pas, on ne fait pas respecter ses droits.



On nous confie des tâches soigneusement listées. Tout le monde peut les accomplir à condition de suivre scrupuleusement la procédure. Une vraie négation de l'identité, du savoir. Le professeur des écoles, le directeur, ne sont alors plus que des techniciens interchangeables. Il est dès lors très facile à la hiérarchie de ne nous accorder plus aucune valeur puisque nous sommes remplaçables. Nos supérieurs ne ménagent pas le professeur des écoles aguerri. Ils lui préfèrent les jeunes professeurs des écoles qui fonctionnent déjà selon des modalités stakhanovistes. Qu'il est commode d'abuser du PE hyper connecté, joignable à toute heure !

La spirale infernale

Vous ne pouvez pas en parler à votre IEN puisque c'est la normalité. Il y a alors intériorisation de la souffrance, celle-là même qui submerge. C'est très difficile à gérer pour l'individu car la défaillance est personnelle. On est isolé. C'est une des raisons pour lesquelles le SNE vient à votre rencontre et vous tend la main : pour vous aider à faire respecter vos droits.

De fait, petit à petit, le travail empiète sur la vie personnelle, ce que confirme le rapport du ministère avec 44 heures de travail hebdomadaire reconnu. Difficile alors de s'épanouir. Ce n'est pas en passant ses week-ends à remplir des projets divers et variés que vous allez y arriver. Si le SNE encourage les professeurs des écoles au professionnalisme, il ne les encourage certainement pas à l'acceptation de l'esclavage.

Le SNE continuera de se battre pour que les risques psychosociaux soient évalués a priori, en aval, quand il est encore temps d'agir et pas seulement quand la catastrophe s'est déjà produite. Et il vous soutiendra personnellement quand vous ferez appel à lui.

Ange Martinez
Vice-Président du SNE, élu CAPD

L'ÉCOLE MATERNELLE DE DEMAIN : L'ÉCOLE DE L'ÉPANOUISSEMENT ET DU LANGAGE ?

L'école maternelle a besoin d'aide. Autrefois citée en exemple à travers l'Europe, elle est aujourd'hui consommée. Et ses acteurs aussi.

Parent pauvre lors des ouvertures et fermetures de classes, le taux d'élèves par classe y reste toujours plus élevé qu'en élémentaire. Il n'est pas rare de trouver des écoles maternelles dont la moyenne est de 30 élèves par classe.

Sur notre territoire, la présence d'une ATSEM par classe est loin d'être une règle générale. Selon le site Asem.fr, il y aurait une ATSEM pour 50 élèves en France. Et pourtant, les décrets de mars 2018 viennent de reconnaître le rôle évident des ATSEM sur les temps d'apprentissages.

Lors des activités périscolaires, le taux d'encadrement est de 14 enfants pour 1 adulte. Pourquoi ce taux devrait-il être de 30 pour 1 pour un professeur sur des temps d'enseignement ? Car à l'école maternelle, on apprend ! D'autant plus lorsque notre ministre revendique 100 % de réussite au CP.

Si les CP et CE1 sont désormais dédoublés en éducation prioritaire, c'est bien que la question des effectifs est primordiale...

Pour s'épanouir et favoriser le développement de leur langage, les enfants de 3 à 6 ans ont besoin d'espace et d'attention. Nos petits élèves ne sont pas du bétail. Nous frôlons parfois la surpopulation. A quand un seuil national maximum pour le nombre d'élèves par classe ? Par mètre carré ? Des recommandations existent dans la construction des nouveaux bâtiments accueillant du public, selon l'âge de celui-ci. Mais notre hiérarchie se retranche derrière des taux et des normes qui

n'existent pas (encore) dans notre profession.

Les élèves qui fréquentent l'école maternelle ont bien changé ces 15 dernières années. Nous devons les scolariser -même s'ils ne sont pas propres-, les éveiller, les éduquer, les dépister, les intégrer (hélas parfois sans AVS).

Les enfants-rois des années 90 ont engendré des princes. Ces enfants-rois sont devenus des parents qui ont parfois du mal avec les exigences et contraintes de l'école d'aujourd'hui. Pour exemples, quel professeur de maternelle ne subit pas chaque jour le retard d'un parent à la sortie des classes, temps de travail supplémentaire, non reconnu, sur lequel la hiérarchie ferme les yeux et les oreilles, ou alors une remarque au sujet d'une griffure au visage de leur progéniture, d'une goutte au nez non essuyée, d'un gant perdu (généralement non marqué au nom de l'enfant malgré les recommandations de début d'année) ? Quand ce n'est pas une insulte ou une agression physique...Faut-il rappeler l'affaire Fabienne Terral, enseignante assassinée par une mère d'élève le dernier jour d'école de l'année 2014 ?

Nous ne nous étalerons pas davantage sur le carnet de réussites ou cahier de progrès, largement décrié par la profession, masquant une réalité parfois difficile à admettre pour des parents-rois (1).

Nous ne reviendrons pas sur la semaine de 4 jours et demi, indéniablement inadaptée à l'âge des élèves de maternelle.

En dépit de tout, nous, enseignants de maternelle, ne cessons de nous perfectionner : activités Montessori pour développer notam-

ment la dextérité (le pouce des enfants ne parvenant plus à se plier normalement pour pouvoir tenir un crayon en raison de l'utilisation abusive des tablettes tactiles), activités de concentration et d'attention, méditation et yoga pour les petits, bienveillance, empathie, coéducation, éducation parentale... Nous devenons chaque jour un peu plus « spécialisés » à défaut de RASED suffisants : troubles autistiques, troubles de l'humeur, troubles « dys », EBEP (2), enfants précoces, hyperactivité, retards de développement,...

Les Assises de la Maternelle entendent renforcer notre formation. Certes. Mais nous avons également besoin de la reconnaissance de nos conditions de travail et d'enseignement, et de notre professionnalisme. Notre école est une école à part entière, au même titre que l'élémentaire. Pour cela, le SNE attend de ces Assises qu'elles renforcent l'image de l'école maternelle aux yeux de tous. Nous, professeurs de maternelle, réclamons des moyens en adéquation avec les besoins de nos jeunes élèves.

Notre ministre a déclaré qu'un euro engagé avant 5 ans, c'est 8 euros gagnés pour plus tard dans le traitement de la difficulté scolaire. Le SNE réclamera par conséquent de concrètes avancées lors des Assises de la Maternelle confiées à Boris Cyrulnik les 27 et 28 mars 2018.

Véronique Mouhot
Secrétaire Générale pédagogie SNE

(1) <https://www.sne-csen.net/actu-nat-2016-01-16>

(2) EBEP : élèves à besoins éducatifs particuliers

LES MAUX ONT UN SENS, ET LE SNE UNE DIRECTION...

Mais de quels maux parle-t-on ?

Tout d'abord, l'école n'a toujours pas de statut juridique d'établissement, et depuis 1987 (30 ans déjà), on entend et on lit même :

« Oui, mais si l'école devient un établissement, la directrice ou le directeur deviendra un chef d'établissement DONC un supérieur hiérarchique qui vous notera administrativement, comme au collège...Attention, danger, « camarades » PE ! »

Avec la disparition de la note, cet argument ne tient plus !

Mais vous faire imaginer le pire a jusqu'ici suffi à éliminer toute proposition censée de statut ...

« Il est impossible de créer un syndicat de directeurs, puisque c'est une fonction et non un corps... »

OK mais quel est le syndicat qui réclame quand même ce corps, ce grade ou ce statut depuis des lustres ? Le SNE !

« Il est impossible de créer un corps de directeurs, puisque la tendance est à la suppression des corps de la fonction publique... »

OK mais en 2017, on vient pourtant de créer un corps des psychologues avec grilles de salaires et représentants syndicaux ».

Qui a dit que c'était possible ? Le SNE !

Il paraît même que dans les écoles privées qui sont des établissements scolaires, les directrices/directeurs ont une secrétaire !

Alors que permettrait le fait d'avoir un vrai statut d'école du premier degré ? Quelle évolution et quel bénéfice pour les écoles ? Tout simplement ceci :

- lutter contre les différences de dotations municipales qui varient de 1 à 15 selon la ville ainsi que contre la vétusté des bâtiments scolaires !

- reconnaître la particularité du métier de directeur, qui pourrait avoir une grille indiciaire propre

- permettre une autonomie de gestion financière

- créer les emplois nécessaires au bon fonctionnement d'un « établissement école » : secrétaires, A.V.S., intervenants, et pourquoi pas des « assistants d'éducation ou de vie scolaire » ?

- permettre que les moyens informatiques notamment, soient mieux répartis sur tout le territoire, avec une dotation ministère/mairie définie clairement !

Le SNE propose-t-il la bonne « direction » ? C'est à vous d'en juger, mais en tout cas, cette direction est dictée par le bon sens des directrices, directeurs et faisant fonction de...

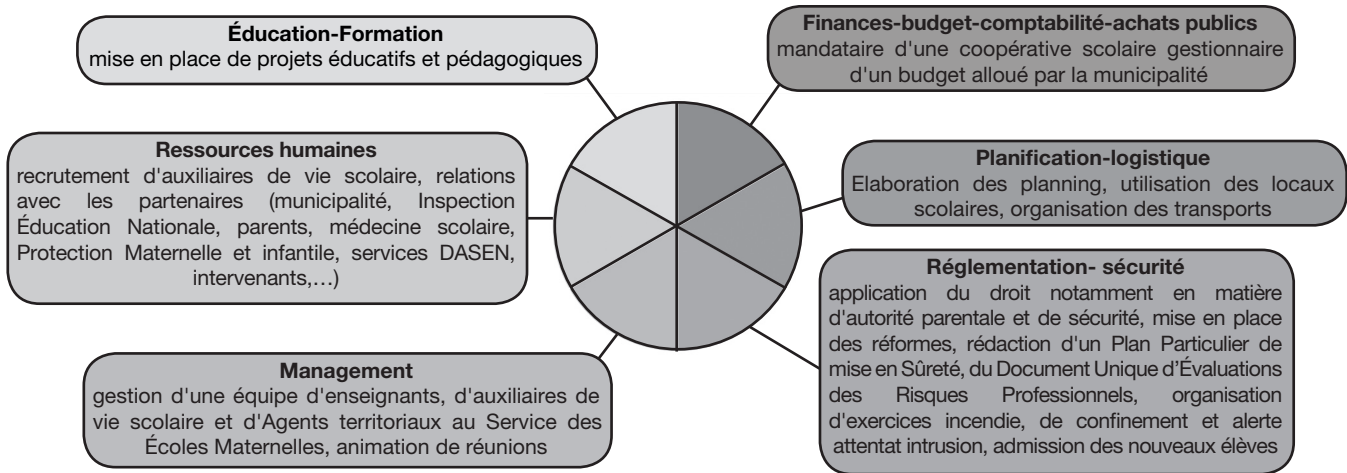
Et vous, quelle direction choisirez-vous demain pour faire avancer les propositions de terrain de tous les P.E. de France et d'ailleurs ?

Philippe TRUFFERT,
Secrétaire départemental du SNE13
Directeur d'école en R.E.P.+ et R.E.P. depuis 1993

LA DIRECTION D'ÉCOLE

par Céline BUFFAVAND et Silvy COTISSON SNE Rhône, dessin de Quentin

Dans nos perspectives de carrière, la direction = une fonction dynamique et valorisante... en théorie !



La vraie vie d'un directeur

Pour beaucoup, **décharge administrative partielle = gestion de classe à temps partiel + direction à 100 %**

Président du conseil d'école dont le pouvoir et les prérogatives sont limités

Portier pour tous les retardataires, les élèves qui partent et reviennent de soins, le départ des élèves malades, les livreurs, les réparateurs...

Animateur TICE : contact pour réparation photocopieur, imprimante, ordinateurs

Secrétaire : compte rendus divers et variés, projets, inscriptions

Sortie de classe : projet + budget + transport + accompagnateurs

Standardiste pour les parents, l'IEN, la municipalité, les représentants de matériel scolaire

« **Putching ball** » de l'administration, des élus, des animateurs du périscolaire, du personnel de crèche, des ATSEM, des parents

Recruteur : contact pôle emploi, sélection des candidats pour emploi auxiliaire de vie scolaire pour aider enfants handicapés quand le critère de recrutement est travailleur handicapé, chômeur longue durée ou mère de famille nombreuses pour des contrats de 20h par semaine payées au SMIC (compétences constatées : CAP onglerie, guide en Pologne, langue française parlée : correct, agent d'entretien de sites sinistrés)



Diplomate professionnel pour expliquer à un parent que son enfant de 5 ans, emmené par sa grande soeur de 6 ans est arrivée en retard à l'école et que personne ne lui a ouvert car elle n'a pas sonné, que son enfant a été mordu jusqu'au sang par une enfant porteur d'un handicap

Contact avec les services de l'EN = lutte, combat quand absence d'AVS sur le long terme

Factotum problèmes liés à l'entretien des bâtiments : chasse d'eau, éclairage, fenêtre, connexion internet...

Tuteur : AVS, PES, stagiaire : accueil, prise en charge et suivi avec RV des maîtres

Comptable : comment faire plus quand on a moins et que l'école doit être gratuite, que l'on ne doit pas demander d'argent aux familles, que l'on ne doit pas faire de commerce à l'école. Gestion d'un budget municipal quand il n'est pas connu, encaissement de chèques, dépôt d'argent à la banque

GO (gentil organisateur) : surveillance, règlement intérieur, absences des personnels, partage des locaux, photo de classe, projet d'école, répartition ménage, sécurité, sortie scolaire, vigipirate, relationnel avec équipe, parents, conflits, scolarité élèves

Les enseignants de maternelle sont rarement remplacés en cas d'absence et les décharges de direction encore moins.

Avec le jour de carence, c'est la double peine : rattraper tout le travail non fait en étant moins payé et tout ça avec le sourire et de la bienveillance !

ÉCHOS DU SNE 974

Direction d'école

Dans le règlement départemental type version 2016 de la Réunion, on remarque l'occurrence du mot « directeur » à raison de 46 fois (même que ça saute aux yeux) : le directeur d'école primaire est un pilier, un rouage plus que nécessaire au bon fonctionnement du système mais il n'a malheureusement pas le statut administratif ni la reconnaissance méritée. Quand donc ?

Nous voulons donc un secrétariat pérenne, une décharge augmentée et un statut administratif de directeur non hiérarchique (différent de celui de chef d'établissement).

En attendant, malgré la fatigue et la surcharge de travail, nous encourageons les directrices et les directeurs à continuer, à suivre les recommandations du SNE, à échanger et à se regrouper. Rien ne pourra se faire sans eux, sans VOUS ! A titre d'exemple voyez une des initiatives possibles : un courrier proposé par l'Intersyndicale en période 2 et envoyé - entre autres - au Recteur par un directeur (les références à l'école sont masquées).

Voici ce que ce collègue déclare en complément :

« Monsieur le Recteur. Vous le savez fort bien, les écoles ne comptent déjà que très peu de personnels supplémentaires, hormis des enseignants, et à taille égale, la comparaison avec les collègues, est sans commune mesure, au détriment criant du premier degré.

Assurer les missions du service public dans des conditions aussi dégradées n'est malheureusement ni possible ni acceptable. Les conditions d'exercice des directrices et des directeurs d'école n'étaient pas à ce point favorables avant qu'elles méritaient une telle remise en cause soudaine, brutale et unilatérale. Et je ne remets pas en question la nécessité

d'accompagner les élèves qui en ont besoin par les AESH.

A long terme, la situation n'est pas tenable. Les problèmes de l'école primaire sont nombreux et trop souvent ignorés. Il est donc dommage de s'attaquer à cette institution déjà bien dépourvue et malheureusement dépendante de tellement d'organisations qui ne se préoccupent pas de son sort à sa juste valeur. Aussi, j'espère qu'une solution durable sera trouvée rapidement afin d'effacer cette décision, qui à mes yeux, demeure incroyable et incompréhensible. »

Nous le savons tous et nous le vivons au quotidien mais le voir ainsi écrit nous impose une autre perspective.

La suppression des CAE/CUI d'aide à la direction - que le SNE appelle de préférence EVS (emploi vie scolaire) - s'étale sur un an ; toutes les écoles ne sont pas concernées au même moment.

Il est important de comprendre que, comme l'administration n'a pas encore de solution définitive (la piste la plus avancée étant le recrutement de Services Civiques en fonction de l'évolution de leurs missions), il est primordial de maintenir une mobilisation et des actions régulières : interpeller le Recteur, le Préfet, les élus (députés, sénateurs, maires), informer les parents... Ce qui a déjà été fait et qui doit continuer. Il en va aussi de la sécurité ! Malheureusement, ces derniers temps, nous devons déplorer des intrusions de parents énervés et violents, quand ils ne procèdent pas à un harcèlement méthodique des collègues. Autant de situations symptomatiques...

Les 4 jours : victoire !

Enfin ! Le SNE-SNALC-FGAF se réjouit du feu vert donné par le Recteur aux 17 communes qui souhaitaient le retour à la semaine de 4

jours dès le 29 janvier 2018. Il regrette toutefois que les atermoiements du rectorat n'aient pas permis que cette décision prenne effet dès le 16 août 2017 conformément à ce que permettait l'application du décret du 28 juin 2017. Ce qui aurait évité une année scolaire à 2 vitesses.

Cette décision donc fait suite au vote du CEN du 7 décembre dernier pour lequel naturellement notre organisation a voté en faveur de la semaine de 4 jours, contrairement à d'autres organisations syndicales qui promettent dans la rue de défendre ce projet alors qu'elles se sont abstenues ou se sont prononcées contre la semaine de 4 jours. Cohérent avec sa position depuis le début et fidèle à sa mission de représentation des personnels, le SNE-SNALC-FGAF n'a pas changé d'avis et a voté en conséquence. Le SNE-SNALC-FGAF ne doute pas un instant que les 7 communes qui ont maintenu l'organisation sur 4,5 jours passeront aux 4 jours dès la rentrée d'août 2018, conformément à la volonté de la communauté scolaire.

Et il y a les autres thèmes d'importance : la question du remplacement et son remaniement imposé par notre ancienne ministre juste avant son départ, l'entrisme de certains parents d'élèves et la multiplication des agressions et des conflits, la disparition des contrats aidés, la problématique ATSEM... autant de sujets - pas forcément scolaires mais ayant un impact sur l'Ecole - qui ont fait ou font toujours l'actualité et que vous avez pu suivre depuis la dernière rentrée scolaire. Ce sont des combats qui s'inscrivent dans la durée car vous le savez bien, il faut bien plus que des pansements pour assainir et cautériser une plaie. Vous pouvez compter sur le SNE et son partenaire de la FGAF le SNALC.

*Anthony Payet,
secrétaire SNE la Réunion 974*

Le SNE sinon rien : méfiez-vous des contrefaçons !

Les syndicats sont multiples

Cela s'explique par leurs différents modes d'actions, de terrains d'engagement, ainsi que par des visions divergentes sur la conception de notre métier.

Cette multiplicité se traduit aussi par des combats qui, s'ils se recoupent parfois (réévaluation salariale, abandon du jour de carence...), peuvent aussi s'avérer radicalement différents. C'est une grande chance. Une voix unique pour défendre les intérêts de notre profession serait une négation de la diversité des idées et par là même, de la démocratie. Assumer cette diversité et les spécificités qui en découlent, c'est assumer ses engagements.

Au SNE, nos positions sont marquées, elles traduisent fidèlement nos opinions. Nous avons pour habitude de les défendre.

La semaine de 4 jours. Info ou intox ?

Dernièrement, dans un message aux écoles de l'Ain, un syndicat s'est targué d'avoir voté seul pour le décret Blanquer, ouvrant la voie pour un retour aux quatre jours.

Cette allégation est pour le moins erronée. Notre demande de rectification auprès de ce syndicat étant restée sans réponse, le SNE rétablit les faits :

Lors du Comité Technique Ministériel du 21/06/17, le SNE a clairement voté pour l'application immé-

diante du décret Blanquer. (7 voix pour le décret, 6 contre et 2 abstentions).

Mieux : le SNE a soutenu seul la mise en œuvre immédiate du décret permettant qu'un tiers des écoles de notre pays franchisse le pas du retour aux 4 jours dès septembre 2017

Le retour aux fondamentaux

Voilà bien l'une des spécificités marquantes du SNE. Notre engagement militant pour ce retour et contre la multitude des "éducations à" qui se multiplient et nous encombrant est patent. Nous l'avons affiché dans "Permettre à tous de réussir", le livre-programme que nous avons communiqué, entre autres, à tous les candidats à la dernière élection présidentielle.

Le SNE se félicite d'avoir été écouté sur ce point.

La confiance réaffirmée à l'égard des enseignants

C'est une autre de nos revendications, liée à la conception de notre métier. Nous l'avons clairement affichée, elle aussi.

La toute récente possibilité de recourir à nouveau aux maintiens lorsqu'ils s'avèrent nécessaires et porteurs d'espoir pour les élèves est une marque de confiance forte dans les équipes.

Et une nouvelle preuve que notre syndicat sait se faire entendre.

Au-delà des polémiques

Le SNE est un syndicat de terrain, qui vous visite dans vos écoles pour mieux vous connaître et vous écouter. Le SNE se bat pour VOS idées, pour l'amélioration de l'exercice de notre profession.

Les récupérations politiques de tous ordres ont jeté le discrédit sur une certaine pratique syndicale. Le rejet des organisations syndicales s'explique en partie ainsi.

La force du SNE est de vous proposer un syndicalisme responsable et constructif, sans obédience politique.

Nos adhérents sont de plus en plus nombreux en France et notamment dans l'académie de Lyon. Soutenir le SNE, le rejoindre, c'est lui permettre de peser toujours plus pour VOUS sans que vous ayez à offrir de journées de salaire à Bercy, seul effet des grèves de croisière...

Quand viendra le temps des élections professionnelles, nous comptons sur vous pour exprimer votre confiance dans notre syndicat.

D'ici là, au SNE, nous continuerons à œuvrer pour vous, à tous les niveaux, sans faiblir, ni manquer une alliance avec une autre organisation syndicale pour que VOS idées l'emportent.

*Philippe Ratinet,
délégué 01*

ACCÈS À LA HORS CLASSE - CAMPAGNE 2018

Avec la mise en place du PPCR, les modalités d'accès à la Hors Classe ont été redéfinies. Le SNE fait le point pour vous.

Pour en savoir plus, lire la note de service parue au BO du 19-02-2018.

La hors-classe... pour qui ?

Tous les PE avec au moins 2 ans d'ancienneté dans l'échelon 9 au 31 août 2018, au 10ème échelon et au 11ème échelon de la classe normale (en position d'activité).

Les PE concernés (= promouvables) n'ont pas de demande à adresser à l'administration. Ils seront informés individuellement via i-Prof de leur éligibilité et de la procédure.

Les enseignants en congé parental à la date d'observation ne sont pas promouvables. Les enseignants en situation particulière (congé de longue maladie, en poste adapté de courte durée etc...) qui remplissent les conditions sont promouvables.

La hors-classe... quand ?

La CAPD devra se tenir avant le 31 mai 2018 pour un accès à la hors classe au 1er septembre 2018 (calendriers départementaux).

La hors classe... comment ?

Un barème sera établi afin de classer l'ensemble des enseignants « promouvables ». Ce barème tiendra compte :

- de la durée depuis laquelle l'enseignant est promuable
- de l'appréciation de l'IA-DASEN

Ce classement permettra de définir les enseignants qui accéderont à la hors classe.

Durée depuis laquelle l'enseignant est promuable (situation prise en compte au 31 août 2018).

Echelon	Ancienneté dans l'échelon	Points pour le barème Hors Classe	Echelon	Ancienneté dans l'échelon	Points pour le barème Hors Classe
9ème	2 ans	0 point	11ème	0 an	70 points
	3 ans	10 points		1 an	80 points
10ème	0 an	20 points		2 ans	90 points
	1 an	30 points		3 ans	100 points
	2 ans	40 points		4 ans	110 points
	3 ans	50 points		5 ans et +	120 points

Appréciation de l'IA-DASEN

L'IA-DASEN formulera un avis sur la « valeur professionnelle » des enseignants promouvables : «**excellent**», «**très satisfaisant**», «**satisfaisant**» ou «**à consolider**». Cet avis s'appuiera sur la **note**, le **CV iProf** et l'**avis de l'IEN** :

- **la note** : la note sera prise en compte généralement au 31 août 2016 (ou au 31 août 2017 pour les situations particulières). L'ancienneté de la note devra être prise en compte dans le cadre de l'avis de l'IEN.
- **Le CV iProf** : **IMPORTANT** Il appartient à **chaque enseignant de vérifier et à actualiser les informations le concernant**, notamment son CV. Les erreurs devront être signalées à votre gestionnaire pour correction.
- **L'avis de l'IEN** : L'IEN devra émettre un avis tenant compte de la note, de l'ancienneté de la note et d'une évaluation du parcours professionnel de chaque enseignant promuable (durée de la carrière et ensemble des critères de la valeur professionnelle qui valorisent le parcours professionnel). L'avis pourra être : « **très satisfaisant** », « **satisfaisant** » ou « **à consolider** ». Les avis des IEN seront consultables sur iProf avant la CAPD.

Remarque : en 2017-2018, les enseignants dans leur 2ème année du 9ème échelon ont bénéficié d'un rendez-vous de carrière. Ces enseignants ne seront promouvables à la hors-classe que lors de la campagne 2019. Les IEN s'appuieront alors en partie sur ce RDV de carrière pour établir leur avis. Pour la campagne 2018 (à titre transitoire), aucun enseignant n'aura bénéficié d'un rendez-vous de carrière.

L'appréciation de l'IA-DASEN sera ensuite transformée en points pour être prise en compte dans le barème Hors Classe :

Appréciation de l'IA-DASEN	Points pour le barème Hors Classe
A consolider	60 points
Satisfaisant	80 points
Très satisfaisant	100 points
Excellent	120 points

Pour **les enseignants non promus en 2018**, l'appréciation de l'IA-DASEN sera conservée pour les prochaines campagnes de promotions.

Dans des cas exceptionnels, l'IA-DASEN pourra s'opposer à la promotion à la Hors-classe. Cette opposition ne sera valable que pour la campagne en cours. Elle devra faire l'objet d'un rapport motivé et être communiquée à l'intéressé et aux membres de la CAPD.

D'autre part, les IA-DASEN sont tenus d'accorder lors de l'établissement du tableau d'avancement « une attention toute particulière à l'équilibre entre les femmes et les hommes ».

Lucile Verdier,
délégué SNE34